



Février 2026 - N°271

Actualités du mois

AG Comité des fêtes

5 février à 19h

AG ABC

20 février à 18h

Dictée

21 février à 15h

Réunion électorale

« Agir pour une terre de solidarité »

22 février à 11h

Bibliothèque

Club des tricoteuses

4 et 18 février 14h à 17h

Club des jeux

11 février 15h à 17h

Papotage

25 février à 15h

Yoga

Le vendredi 14h15

Sommaire

| | |
|--------------------------|----|
| Vœux du maire | 2 |
| Conseil municipal | 4 |
| Infos de Loubillé | 6 |
| Coup de cœur des enfants | 8 |
| Concours photos | 9 |
| LouB'Arts | 10 |
| La Chandeleur | 11 |
| Recettes | 12 |
| L'église de Loubillé | 13 |
| Déchetterie | 14 |
| Services pratiques | 15 |



26, Grande Rue 79110 Loubillé

Tél : 05 49 07 80 15

Courriel : mairie-loubille@paysmellois.org

Site internet : www.loubille.fr

Page Facebook : Commune de Loubillé

Directeur de la publication : le maire de Loubillé



Village des artistes



Cérémonie des voeux du maire dimanche 18 janvier

Devant un parterre rempli des habitants de la commune venus nombreux, le maire a établi le bilan des actions accomplies par la municipalité en 2025 ainsi que le bilan financier. Tout est prêt pour la nouvelle équipe qui sera élue le 15 mars 2026.

Avant de partager le pot de l'amitié le maire a prononcé ses voeux à ses concitoyens :

« Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

C'est toujours un moment particulier et précieux que de vous retrouver pour cette cérémonie des voeux. Un moment simple, sincère à l'image de notre commune où l'on prend le temps de se dire les choses, de regarder le chemin parcouru et d'envisager celui qui s'ouvre devant nous.

En ce début d'année, je vous adresse, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, mes voeux les plus chaleureux : que cette nouvelle année vous apporte santé, sérénité, et de nombreux moments de bonheur partagé avec vos proches.

Notre commune rurale a une richesse immense, des femmes et des hommes engagés, solidaires, attachés à leur territoire, c'est grâce à vous que notre village reste vivant, accueillant et fidèle à ses valeurs de proximité et d'entraide.

L'année écoulée a, une fois encore, été marquée par des défis mais aussi par de belles réalisations.

Je tiens à remercier chaleureusement les élus municipaux, les bénévoles, les associations ainsi que tous ceux qui, souvent dans l'ombre, oeuvrent chaque jour pour l'intérêt général. Rien de ce qui a été accompli aurait eu lieu sans cet engagement collectif. Je remercie aussi tous les employés communaux pour leur engagement au sein de notre commune.

Ce moment des voeux est aussi pour moi, un moment de sincérité. Après mûres réflexions, j'ai décidé que ce mandat serait mon dernier. Je ne me représenterai pas lors des prochaines élections municipales.





Vœux du maire

3

Cette décision, profondément personnelle, a été prise avec calme et conviction. Etre maire a été un honneur immense, un engagement exigeant parfois difficile, mais toujours enrichissant humainement. J'ai exercé cette fonction avec le souci constant de l'intérêt général, dans l'écoute, le respect et la proximité. Je pars avec la satisfaction du travail accompli, mais surtout avec la gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée au fil des années. Je resterai bien sûr, un habitant attentif et attaché à l'avenir de notre commune, convaincu que de nouvelles énergies sauront poursuivre et renouveler le travail engagé. J'espère que l'avenir de notre village sera entre de bonnes mains car il repose avant tout sur votre implication, votre attachement à ce territoire.

Pour conclure, je souhaite que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la solidarité, du dialogue et de l'espoir.

Continuons à faire vivre notre commune avec coeur et bon sens, comme nous avons toujours su le faire.

Très belle année à toutes et à tous et merci sincèrement. »

Jean Luc Point





Résumé du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 décembre 2025

1. Adhésion à la convention de participation pour le risque « SANTÉ » souscrite par le centre de gestion des Deux-Sèvres. Délibération n° 126/12/2025

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion 79 et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), à effet au 1er janvier 2026 ;
- de verser une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant souscrit au contrat MNT proposé dans le cadre de la convention de participation sur le risque « santé » du CDG79 ;
- **de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € bruts, par agent, par mois.**

2. Adhésion à la convention de participation pour le risque « PRÉVOYANCE » souscrite par le centre de gestion des Deux-Sèvres. Délibération n° 127/12/2025

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 79 et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) /RELYENS, à effet au 1er janvier 2026 ;
- de verser une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant souscrit au contrat Prévoyance MNT proposé dans le cadre de la convention de participation sur le risque «Prévoyance » du CDG79 ;
- **de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 25 € bruts, par agent, par mois.**

3. Modification du temps de travail de l'emploi d'agent d'entretien polyvalent. Délibération n° 128/12/2025

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité décide à compter du 1er février 2026, de porter le temps de travail de l'emploi de d'agent d'entretien à 10 heures hebdomadaires.

4. Tarifs et conditions de location des salles municipales. Délibération n° 129/12/2025

Après délibération, le conseil à l'unanimité, approuve **les tarifs de location et les nouvelles dispositions** concernant la location de la salle des fêtes et la maison des associations.



5. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026. Délibération n° 130/12/2025

Monsieur le maire propose au conseil municipal des ouvertures de crédits pour un montant total de 13000 € à inscrire au BP 2026 avant le vote du budget.

6. Questions diverses :

Aides sociales

Les bons d'achat de produits alimentaires et d'hygiènes se présenteront sous la forme d'une liste de produits de première nécessité autorisés à l'achat.

L'intégralité du compte rendu (7 pages) est visible sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site internet de la mairie.



Élections municipales 2026

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

La campagne électorale du premier tour sera ouverte du lundi 2 mars au vendredi 13 mars 2026 et, en cas de second tour, du samedi 16 au vendredi 20 mars.

Nous attirons votre attention sur le fait que le mode de scrutin vient d'être modifié dans les communes de moins de 1000 habitants :

1. Le passage au scrutin proportionnel de liste paritaire à deux tours. Concrètement, la liste majoritaire remporte tous les sièges si elle obtient la majorité absolue au premier tour.

Sinon, le second tour détermine la liste gagnante, qui obtient la moitié des sièges (arrondie supérieure) et le reste est réparti à la proportionnelle. Les listes doivent également respecter la parité entre les femmes et les hommes.

2. Une liste légalement constituée de 11 candidats peut également comporter 2 candidats de plus et 2 de moins. Une liste peut donc comporter 9, 11 ou 13 candidats.

3. **La pratique panachage n'est plus autorisée, toute modification d'un bulletin de vote entraîne sa nullité.**

Le vote est un geste citoyen, les élections municipales sont importantes pour les enjeux locaux. Les sujets traités sont au plus proches des préoccupations quotidiennes des habitants de Loubillé.



Réunion publique de la liste électorale « Agir pour une terre de solidarité »

Les candidats de la liste « Agir pour une terre de solidarité » vous invitent à participer à une réunion publique afin de se présenter. Ils vous exposeront également leur démarche de construction d'un projet de commune répondant aux attentes des habitants de Loubillé.

La réunion publique se tiendra le dimanche 22 février 2026 de 11h à 12h à la salle des fêtes de Loubillé.

Ils vous attendent très nombreux afin d'échanger et de partager des idées.



AG Comité des fêtes

Nous vous convions le jeudi 5 février à 19h à la salle des fêtes de Loubillé pour notre assemblée générale annuelle.

Voici l'ordre du jour :

- Bilan des fêtes / Bilan comptable
- Démission Régis (cause maladie) et Corinne
- Création du nouveau bureau
- Discussion entre les personnes présententes

Venez nombreux.

Merci de votre présence.

Le comité des fêtes.



AG ABC

Vous êtes tous invités à l'Assemblée Générale d'ABC qui aura lieu le vendredi 20 février à 18h dans la bibliothèque.

Nous vous attendons nombreux.

Nous dévoilerons à ce moment-là les gagnants du concours photos 2025 ainsi que le nouveau thème proposé pour 2026.

Opération Pièces Jaunes

Du 7 janvier au 7 février 2026, le ministère chargé de l'Éducation nationale s'associe à la Fondation des Hôpitaux pour la 37e opération Pièces jaunes.

La Fondation, à travers son "Opération Pièces Jaunes", finance des centaines de projets chaque année pour améliorer les conditions de vie, d'épanouissement et d'éducation par les "Opérations Pièces Jaunes" pour les enfants et les adolescents hospitalisés. Depuis 1989, près de 10 000 projets ont été soutenus en faveur des enfants. 210 projets ont été financés par les dons récoltés en 2025.

Où déposer les pièces pour "l'Opération Pièces Jaunes" ?

Plusieurs options vous sont proposées :

- Vous pouvez les déposer dans l'un des 7000 bureaux de Poste partenaires de "l'Opération Pièces Jaunes" entre le 7 janvier et le 7 février 2026.
- Il sera aussi possible de déposer vos pièces dans les bornes Coinstar situées dans les magasins supermarchés et hypermarchés partenaires de l'opération entre le 7 janvier et le 28 février 2026.



Le Pitch en février

8 février - Soirée « galettes bretonnes »

14 février - Menu spécial « Saint Valentin »

14 février - Karaoké

20 février - Soirée « couscous »

Réservations 05 49 27 54 93





Le petit chaperon rouge

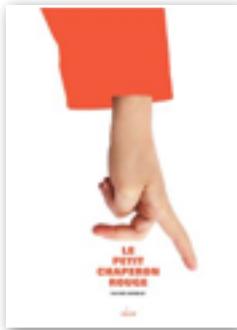
Le conte du Petit Chaperon rouge nous est familier à tous. Deux versions différentes et quelque peu opposées existent, celle de Charles Perrault et celle, plus récente et plus optimiste, de Jacob et Wilhelm Grimm.

Alors que le loup de Perrault n'est pas dérangé dans sa digestion des personnages, la version des frères Grimm se termine en effet sur le "happy end" de la délivrance du Petit Chaperon rouge et de sa grand-mère par un chasseur providentiel.

Quantité d'éditeurs jeunesse se sont emparés de ce conte et ont fait paraître sous la plume de nombreux auteurs, des adaptations du « petit chaperon rouge » réécrits pour des âges différents et dessinés par des illustrateurs et photographes imaginatifs.

Deux exemples inattendus :

celui de Xavier Deneux chez Milan



et celui de Sonia Chaine et Adrien Pichelin chez Flammarion jeunesse



Accès à la bibliothèque possible les jours et heures d'ouverture de l'agence postale et le mercredi de 15h à 17h



Suivez l'actualité d'ABC sur sa page Facebook :

ABC DE LOUBILLE



Concours photos

9

Concours photos - Les gagnants



« Vacances à la ferme » Thérèse Daniaud



« Biquette dans l'espace »
Sylvie Grimault



« Escarpoulette » Marie-Gabrielle Vial



Compte rendu de AG de l'association LouB'Arts saison 3

Tout d'abord merci à ceux qui sont venus ou n'ont pu venir mais ont exprimé leur soutien.



Malgré les difficultés rencontrées et une légère baisse de fréquentation, le bilan général de l'association est positif. Il est important, pour nous, de continuer à offrir aux familles, petits et grands, nos événements dont l'animation principale sera toujours GRATUITE.

En effet, nous souhaitons faire perdurer nos actions afin de vous apporter de la gaieté, de la joie, de la bonne humeur et mettre de la couleur, au moins le temps d'une après-midi festive. Dans le but de financer les activités à venir, certaines sont payantes mais toujours gagnantes !

L'équipe va donc oeuvrer à préparer pour vous Pâques le 5 avril et Halloween le 31 octobre ! Toujours en essayant de vous divertir avec de nouvelles animations.

Il faut souligner que l'entreprise AKUSARERI est un partenaire fondateur et financier de l'association.

L'argent récolté lors de nos manifestations n'est en aucun cas un profit pour ladite entreprise ou une source de revenus pour un membre du collectif. Les bénéfices des animations sont automatiquement réinjectés à l'association Loub'Arts pour les besoins de conception, les achats divers ou le stand goûter.

Nous sommes ouverts pour travailler avec d'autres structures, si tant est sérieux le désir de la rencontre et si l'échange est souhaité !

Appel à contribution :

Nous récupérons les journaux, certains grands cartons (type frigo, déménagements...), les cintres métalliques, les peluches.

Contacter Muriel au 06 25 16 56 54 ou Cédrik au 06 58 49 56 54.

Merci de nous avoir lus et à bientôt !



LA CHANDELEUR (2 février)

La Chandeleur ou fête des chandelles du latin « festa candelarum » remonte à l'antiquité : les lupercales en l'honneur du dieu Pan. C'est une fête païenne qui célèbre le retour de la lumière, les jours rallongent et le travail de la terre reprend.

Au IV^e siècle avec le christianisme, la Chandeleur devient une fête religieuse. Dans la tradition juive, 40 jours après la naissance, il était d'usage de présenter les nouveaux nés de sexe masculin au temple. La présentation de l'enfant Jésus au temple (Evangile selon St Luc) annonce la venue du sauveur tant attendu. Chez les catholiques, des cierges sont bénis et ramenés dans les foyers en signe de protection.

La tradition veut que l'on fasse en cette occasion des crêpes, symbole de prospérité pour les récoltes à venir. (le disque représentant le soleil). Autrefois, on utilisait le surplus de blé de l'année précédente.

Celui qui fera sauter la première crêpe en tenant une pièce dans la main gauche est assuré que l'année à venir sera prospère.

3 dictons :

« A la Chandeleur l'hiver s'en va ou prend vigueur. »

« Quand la Chandeleur est claire, l'hiver est derrière, quand la Chandeleur est trouble l'hiver redouble. »

« Si point ne veut de blé charbonneux, mange des crêpes à la Chandeleur. »





CREPES AUX FOIES DE VOLAILLE ET AUX FIGUES

Ingrediénts

Pâte à crêpes

250gr de farine, 3 œufs entiers, 50gr de beurre fondu ou 2cs d'huile de tournesol, 1 pincée de sel, 1 demi-litre de lait. Pour des crêpes plus légères ajouter un petit verre d'eau ou de bière.

Garniture

500gr de foie de volaille, 250gr de figues moelleuses, 100gr de beurre, 2 petits oignons, 1cs de cannelle, 1cs de fleur d'oranger, sel et poivre, 3 pincées de noix de muscade. Pour la présentation 1cs de sucre glace.

Préparation

Dans une poêle, faire dorer dans 1/3 du beurre les oignons finement hachés. Réservoir.

Bien sécher les foies de volaille et les faire dorer dans 1/3 du beurre. Réservoir.

Hacher grossièrement les foies et les figues. Y ajouter les oignons puis les épices le sel et le poivre, les 25gr de sucre en poudre et le tiers de beurre restant. Mélanger le tout et faire cuire quelques minutes à feu doux.

Faire cuire les crêpes. Les plier en quatre et les servir en accompagnement des foies de volaille.

Accompagner d'une petite salade de mâche.



AUMONIERES AUX POMMES ET AUX NOIX

Ingrediénts

Voir la recette de pâte à crêpes ci-dessus.

Garniture

2 pommes golden, 50gr de beurre, 3cs de raisins secs, 3cm de gingembre râpé, 2cs de rhum ambré, 2cs de cassonade, une petite poignée de noix concassées.

Préparation

Éplucher les pommes et les couper en petits morceaux. Dans une poêle, faire fondre le beurre y ajouter les pommes avec la cassonade et le gingembre. Faire cuire sur feu doux. Pendant ce temps, faire tremper les raisins secs dans le rhum tiédi puis les ajouter aux pommes ainsi que les noix. Laisser cuire quelques minutes.

Laisser refroidir la préparation et en garnir les crêpes. Déposer 2cs dans le milieu, refermer la crêpe en formant une aumônière et lier avec une petite ficelle ou un brin de raphia.

Maintenir au chaud avant de servir.



L'église Saint-Saturnin, cœur du patrimoine de Loubillé

Située au centre du village de Loubillé, dans le département des Deux-Sèvres, l'église Saint-Saturnin est un élément essentiel du patrimoine local. Visible de tous, elle témoigne de l'histoire religieuse, culturelle et humaine de la commune.

Un édifice marqué par l'histoire

Une première église existait à Loubillé bien avant la Révolution française. Comme beaucoup d'édifices religieux à cette époque, elle fut vendue comme bien national puis détruite à la fin du XVIII^e siècle. Pendant plusieurs décennies, le village fut privé de lieu de culte.

L'église actuelle fut reconstruite en 1874, au XIX^e siècle, période durant laquelle de nombreuses communes rurales entreprirent la reconstruction de leurs églises. Elle fut implantée au cœur du bourg, affirmant ainsi son rôle central dans la vie du village.

Saint Saturnin, patron de l'église

L'église est dédiée à Saint Saturnin, premier évêque de Toulouse et martyr chrétien du III^e siècle. Refusant de renier sa foi, il fut exécuté pour ses convictions. Sa figure est largement honorée dans le sud et l'ouest de la France, ce qui explique le choix de ce patronage pour l'église de Loubillé.



Une architecture sobre et rurale

L'église Saint-Saturnin présente une architecture simple et sobre, caractéristique des églises rurales du XIX^e siècle. Construite pour répondre aux besoins de la population locale, elle privilégie la fonctionnalité et le recueillement. Elle dépend aujourd'hui du diocèse de Poitiers.

Un lieu de vie et de mémoire

Au-delà de son rôle religieux, l'église Saint-Saturnin est un lieu de rassemblement, de souvenirs et de transmission. Baptêmes, mariages, obsèques et célébrations rythment encore la vie de nombreux habitants. Elle demeure un repère affectif et patrimonial fort pour les générations passées, présentes et futures.

Préserver et valoriser cette église, c'est préserver une part de l'histoire et de l'identité de Loubillé.

Sources :

Archives et histoire locale de Loubillé – Commune de Loubillé

Loubillé (Deux-Sèvres), Wikipédia

Base Wikidata – Église Saint-Saturnin de Loubillé

Wikimedia Commons – Photographie libre de droits (licence CC BY-SA)



Zone “donnez-prenez” à la déchèterie de Chef-Boutonne

Une zone de gratuité dans votre déchèterie !

Prolongez la durée de vie de vos objets en les déposant dans la zone de gratuité !

Plutôt que de jeter vos objets en bon état (vaisselles, bibelots, vélos, jouets, ...), vous pouvez leur offrir une seconde vie en les déposant dans une zone de donnez-prenez.

Une zone de donnez-prenez, c'est quoi ?

Les zones donnez-prenez sont des surfaces non-commerciales, de solidarité entre citoyens, où l'on peut donner ou prendre des objets gratuitement.

Quels objets sont acceptés ?

- Vaisselle (tasses, verres, assiettes, bols, carafes...)
- Décoration / bibelots (lampes de chevet, poteries...)
- Petits meubles (chaises, chevets, meubles d'appoint...)
- Jouets (éveils, poupées, jeux de construction, jeux de société, puzzles complets...)
- Matériel de puériculture (baignoires, poussettes, transats, ...)
- Matériel de sport (haltères, ballons, rollers, ...)
- Matériel de jardinage (râteaux, bêches, plantoirs...)
- Livres, BD, manuels de jardin, DVD
- Petit électroménager en état de fonctionnement (cafetières, grille-pain, bouilloires, mixeurs, sèche-cheveux, radio réveil...)
- Matériels de bureautique (classeurs, pochettes, cahiers, coffret de feutres...)
- Vélos

Ils devront être propres et en bon état.



Quand déposer et récupérer des objets ?

Vous pouvez venir déposer et récupérer des objets aux horaires habituels d'ouverture de la déchèterie. Vous pourrez récupérer 2 objets par jour.

Contact

Pour plus d'informations, contactez la direction prévention et gestion des déchets :

Email : preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr

Tél : 05 49 27 56 79





Ouverture de la mairie :

Lundi : de 9h à 12h

Mercredi et vendredi : de 14h à 18h

Pour rencontrer le maire ou un adjoint, il est conseillé de prendre RDV.



Agence postale communale et bibliothèque

Du mardi au vendredi : 10h -13h

Le samedi : 9h - 12h

Permanence Bibliothèque : Le mercredi de 15h à 17h



Messe :

Horaires affichés à l'église ou se renseigner à la paroisse.



Communauté de communes Mellois en Poitou

2 place de Strasbourg 79500 Melle

Tél : 05 49 290 290 - www.melloisenpoitou.fr



Déchèterie de Chef-Boutonne (Route d'Aubigné) :

| | |
|--|---------------------------------------|
| Toute l'année hors période estivale | Période estivale 15 juin - 30 août |
| Du lundi au samedi 9h à 12h - 14h à 17h | Du lundi au samedi 7h à 13h |

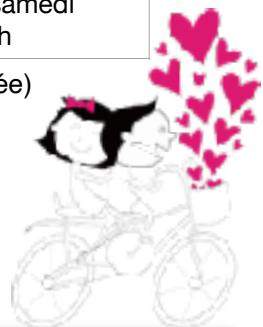


Gendarmerie de Chef-Boutonne (Espace Mérovée)

Tel : 05 49 29 80 05 ou composer le 17

Lundi et samedi : de 8h à 12h

Mardi : de 14h à 18h



Permanence des pharmacies :

En cas d'urgence, s'adresser à la gendarmerie.

Participant à l'élaboration et à la distribution de ce journal :

Chantal et Christian Bory - Anne Black - Jacqui et Adrian Brown - Kate et Neil Collins

Dominique Coutisson - Martine Lacroix - Paula Lassey - Martin O'Neill - Sylvie Patri

Christine Petrault - Sue Redmond - Noélie Sosnowski - Françoise Thomas Collet - Lesley Walsh



Photo du mois

16

